

DIRECTION GÉNÉRALE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 Octobre 2023

Procès-verbal

Version intégrale



VILLE D'HYÈRES
LES PALMIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

SEANCE DU 11 OCTOBRE 2023

QUORUM N° 1 :

DELIBERATIONS N°1 A 9

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le ONZE OCTOBRE

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Maire de la ville d'Hyères les Palmiers.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Madame BERNARDINI, Monsieur CARRASSAN, Madame MARINO, Madame MANA, Monsieur CORNILEAU, Madame BATTESTI, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame RITONDALE, Monsieur THIEBAUD, Madame PARENT, Monsieur BRUNEL, Madame SCANTAMBURLO, Madame MONFORT, Madame VERDINO, Monsieur CUNEO, Madame PAPAEO, Monsieur PHILIP, Madame DECUGIS, Monsieur MONPATE, Monsieur COLIN, Madame GALLART, Madame BUTTAFOGHI, Monsieur FOUQUE, Madame LEGOUHY, Monsieur LIBESSART, Madame PRESTAT, Madame TROPINI, Monsieur MARTIN, Madame AGOSTA, Monsieur MARION, Madame BURKI, Madame FERJANI, Monsieur MASSUCO, Monsieur LAURENT, Madame COLLIN, Monsieur EYNARD-TOMATIS.

ABSENTS :

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur GIRARDO (pouvoir à Madame Sophie MANA)
Monsieur BERNARDI (pouvoir à Monsieur Jean-Luc BRUNEL)
Monsieur CIRCOSTA (pouvoir à Monsieur François CORNILEAU)
Monsieur MAUTE (pouvoir à Monsieur Jean-Pierre GIRAN)
Madame BARRUE (pouvoir à Monsieur Francis ROUX)
Monsieur MICALLEF (pouvoir à Monsieur Rémy THIEBAUD)
Madame PORTUESE (pouvoir à Madame Isabelle MONFORT)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 5 Octobre 2023

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Thomas PHILIP

Lecture a été donnée de ce qui suit :



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

Séance du Conseil Municipal du 11 octobre 2023

SOMMAIRE

AFFAIRE N°1 – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Remplacement d'un adjoint démissionnaire.....	5
AFFAIRE N°2 – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - COMMISSIONS MUNICIPALES - Désignation des membres - Modifications.....	7
AFFAIRE N°3 – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Commune d'Hyères les Palmiers - Désignation des représentants du Conseil municipal - Modifications.....	8
AFFAIRE N°4 – COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Commission extra-communale « Commerce et Artisanat » - Désignation des membres - Modifications.....	9
AFFAIRE N°5 – COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Comité consultatif du commerce non sédentaire - Désignation des membres - Modifications.....	9
AFFAIRE N°6 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'AMÉNAGEMENT SPL Méditerranée (SPLM) - Désignation du représentant permanent aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires - Modification.....	10
AFFAIRE N°7 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - CONSEILS D'ÉCOLES DES ÉCOLES - Désignation des représentants du Conseil Municipal - Modification.....	10
AFFAIRE N°8 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - COLLÈGES ET LYCÉES - Désignation des représentants de la Commune au sein du Conseil d'Administration - Modifications.....	10
AFFAIRE N°9 - PORTS D'HYERES - SAINT PIERRE AYGAUDE - LA CAPTE - AUGUIER - LE NIEL - Désignation des membres des Conseils d'Exploitation des Régies à autonomie financière - Modification.....	11

(La séance est ouverte à 18 h 00, par Monsieur Jean-Pierre GIRAN, maire d'Hyères-les-Palmiers.)

M. LE MAIRE : Mes chers collègues, la séance est ouverte. Je vais demander à Madame BIVILLE de procéder à l'appel.

(Madame BIVILLE procède à l'appel nominal.)

Merci. Le quorum étant atteint, nous pouvons valablement délibérer.

Mme BERNARDINI : Monsieur le Maire, j'aimerais faire une déclaration.

M. LE MAIRE : Je désigne le secrétaire de séance avant ? Je vous propose de désigner Monsieur Thomas PHILIP comme secrétaire de séance. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Il en est donc ainsi décidé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

M. LE MAIRE : Vous n'avez pas reçu le compte-rendu de la dernière séance du 29 septembre ni les décisions par délégation, du fait du caractère particulier de cette séance et des délais dans lesquels nous l'avons convoquée. Et je donne la parole à Madame BERNARDINI.

Mme BERNARDINI : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs. Monsieur le Maire, aujourd'hui je me retrouve en désaccord avec vous, c'est le résultat d'un ensemble de comportements et de prises de position problématiques de votre part, tant à mon égard que sur des décisions qui engagent la majorité municipale.

J'ai choisi délibérément de ne pas revenir sur l'accumulation des faits ayant conduit à cette situation, je vous en fais part directement, sans avoir eu le pouvoir d'être entendue. Maintenant, il m'est nécessaire d'apporter quelques points d'éclaircissement aux élus ici présents et aux Hyérois.

Je suis élue depuis plus de 20 ans aux côtés de Léopold RITONDALE, puis de vous-même. J'ai toujours eu toute légitimité de dire ce que je pense et de penser ce que je dis. Aurait-il encore fallu vouloir l'entendre, car, Monsieur le Maire, cela fait plus d'un an que vous n'entendez plus.

Comme si une femme, et Hyéroise de surcroît, ne pouvait réfléchir à l'avenir de Hyères, sa ville. En effet, nous assistons à un vrai défilé de pseudo prétendants successeurs hommes, les rumeurs et les faits vont bon train...

Comme si la politique solitaire et verticale que vous exercez, chaque jour un peu plus, doit s'imposer.

Laissez-moi vous rappeler :

Que nous n'avons plus de réunions d'adjoints depuis plus de deux ans,

Que je ne suis plus conviée aux réunions bilatérales que vous avez avec l'administration de mon service,

Que je ne fais pas partie de vos futurs projets, ce qui me pousse naturellement à penser que je ne l'ai probablement jamais été.

Notre environnement évolue chaque jour et demande une grande vigilance. Il nous faut savoir :

Continuer à développer les modes de déplacements urbains, le vélo en ville,

Écouter les nouveaux besoins liés au travail,

Entamer la végétalisation de nos places trop minérales,

Lancer la démocratie participative en urgence,

Entendre l'urgence de la jeunesse à se rencontrer,

Rechercher de nouvelles écoles, centres de formation, telle que l'université de la mer comme il nous a été proposé.

Rappelons que nous avons quand même perdu l'école d'infirmières et toutes les filières qui vont avec.

Monsieur le Maire, je ne souhaite plus travailler dans cette situation devenue trop étouffante, je ne m'y sens plus respectée dans mon intégrité. Situation vécue avec un tel manque de collectif, une perte de confiance et une absence totale de concertation.

Aujourd'hui, j'ai besoin de reprendre mon souffle et peut-être de déjeuner, dîner ou boire un café librement à Hyères avec qui je veux !

Vous avez été élu, Monsieur le Maire, sur une liste composée d'hommes et de femmes qui ont contribué à notre élection. Chaque personne a apporté ses propres réseaux et représente tout autant que vous les citoyens hyérois.

Je fais donc le choix de partir. De me tourner vers un nouvel avenir, toujours dans l'intérêt de mes concitoyens. Les Hyéroises et les Hyérois ont besoin d'ouverture, d'espoir, de reconnaissance et de bienveillance.

Redonnons de la douceur de vivre, de la sécurité au quotidien, de l'écoute, retrouvons l'identité perdue de notre ville, rééquilibrons collectivement nos priorités pour Hyères.

Je tiens à remercier mes collègues et l'ensemble des agents de la collectivité pour la qualité de nos échanges et le travail effectué ensemble depuis plus de dix ans.

J'émetts le souhait sincère que l'ensemble de nos échanges seront restés cordiaux, respectueux et tournés vers l'intérêt général des Hyéroises et des Hyérois. Je vous remercie pour votre écoute.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Vous me permettrez, puisque c'est tout à fait naturel, de commenter votre déclaration. Je vous laisse tout à fait juge de votre appréciation des comportements qui peuvent être les miens. Vous ne m'avez signalé de difficultés particulières, quand vous parlez d'une accumulation de faits, je vous laisse le soin de les citer, je n'ai jamais entendu quoi que ce soit. Et dans tous les cas, vous n'avez jamais exprimé dans aucune réunion, de quelque nature qu'elle soit, au Conseil Municipal, dans des réunions de liste ou autres, une différence ou même une appréciation. Donc, c'est vrai que vous avez dû accumuler, au vu de ce que vous venez de déclarer, beaucoup de choses sans les dire.

Vous évoquez ou suggérez que le fait d'être une femme serait un handicap, vu de mon côté, comme s'il y avait une myriade de successeurs potentiels de sexe masculin. Je me moque éperdument du sexe, je ne me préoccupe pas aujourd'hui de ma succession, j'ai dit simplement ce que je comptais faire à titre personnel, mais je ne suis pas comme d'autres, en campagne depuis deux ans de façon systématique.

En tous les cas, moi je salue votre patience parce que dix ans sans dire un mot et avec une telle fidélité, c'est quand même à souligner.

Vous faites des propositions, c'est amusant parce que l'on dirait qu'il y a une campagne électorale à proximité, vous en livrez quelques-unes puisque vous avez déjà commencé à livrer le fond de votre pensée pour la presse.

Par exemple, mais je le respectais tout à fait, par un excès du développement de la culture dans notre ville, pourquoi pas.

Par une insuffisance d'attention pour le sport, c'est un peu maladroit dans la mesure où nous sommes la seule commune du Var à être trois fois médaillés olympiques, si j'ose dire, en termes de jeux 2024. Sans doute parce que, pour la base nautique, on a doublé son volume, sans doute parce que pour le skate, on a doublé son volume, et sans doute parce que le Vélodrome est toujours présent. On vient d'avoir une distinction de ville sportive. Et je dirais qu'en ce moment, assez curieusement, on va inaugurer dans quelques jours un magnifique Club-House pour le rugby, une salle de boxe enfin rétablie pour ceux qui l'avaient vue brûler. On a entamé la réflexion et même la décision sur l'amélioration de l'ensemble du plateau de Costebelle, le gymnase des Rougières, qui a eu une difficulté, sera fait dans l'année. Il me semble que nous ne sommes pas totalement absents.

Pour le reste, vous pouvez boire un café avec qui vous voulez bien entendu, je ne vois pas en quoi je pourrais émettre un jugement. Simplement, lorsque vous le prenez avec une personne dont l'activité principale est de rentrer systématiquement dans l'action que je mène, dans l'intimité qui est la mienne pour essayer de porter atteinte à mon image, c'est vrai que cela peut me faire l'objet d'un début de réflexion.

Vous avez même dit dans un texto (je ne sais pas comment l'on appelle cela) sur les réseaux sociaux que l'ambiance était toxique. Écoutez, je laisse le soin, bien entendu, à l'ensemble de mes collègues de vérifier l'authenticité de cette déclaration. Il y a quelque chose de très toxique, mais pour laquelle vous n'avez jamais fait d'observation ni porté à mon attention, ce qui est toxique dans cette commune, c'est ceux qui alimentent systématiquement depuis trois ans et demi un blog « pourri » dont la seule vocation n'est pas de défendre une idée, mais simplement de me nuire et de porter atteinte à mon image. C'est le seul objectif, le seul. Et là, la toxicité est toujours au rendez-vous, elle est omniprésente, mais cela apparaît secondaire. Voilà, il faut employer les mots à leur juste valeur.

Pour le reste, dites plus simplement, comme vous l'avez dit dans mon bureau et cela me paraît tout à fait respectable, que vous avez une ambition, l'âge et les qualités, de votre point de vue, pour vous présenter aux élections municipales en 2026. Alléluia, très bien, c'est tout à fait respectable. Le reste est une mise en scène qui me paraît pouvoir être jugée à sa juste valeur par tous ceux qui ont observé les choses depuis dix ans.

AFFAIRE N°1 – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Remplacement d'un adjoint démissionnaire

M. LE MAIRE : Pour le reste, nous allons demander à Monsieur Thomas PHILIP et à Madame PAPALEO d'être les scrutateurs d'un vote à bulletin secret puisque nous avons désormais 12 adjoints, il nous en faut 13.

Nous avons convoqué aujourd'hui ce Conseil Municipal, dans la mesure où il n'y avait pas d'autre possibilité, c'est dans les 15 jours qui suivent la réception de l'accord du préfet pour la démission.

Et je propose la candidature d'Isabelle BUTTAFOGHI au poste de treizième adjoint. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autres candidats, oui, pardon.

Mme MONFORT : Non, je ne suis pas candidate. J'ai une petite question uniquement technique, Monsieur le Maire. Vous nous faites une proposition, il me semble que les délibérations, normalement, c'est : pour, contre ou abstention. Or, quand on a deux bulletins, un avec le nom proposé, et l'autre blanc qui ne compte pas, c'est-à-dire que l'on ne peut pas voter parce qu'une abstention n'est pas un refus de vote. Donc je suis un peu gênée par le fait que nous n'ayons pas la possibilité, je ne sais pas si cela est régulier ou pas...

M. LE MAIRE : D'abord, sachez que c'est l'administration qui a procédé au choix des bulletins. Le vote a lieu à la majorité absolue des suffrages exprimés, ce qui fait que ceux qui sont contre sont assimilés à ceux qui s'abstiennent ou ne votent pas. Mais si vous le souhaitez, ainsi cela figurera, si vous avez un bulletin blanc, ceux qui sont contre peuvent écrire : « Contre ».

Mme MONFORT : Et ce ne sera pas nul dans ce cas-là ?

M. LE MAIRE : C'est pareil, la majorité absolue des suffrages exprimés, c'est blanc, nul ou autre chose, mais si c'est une information qui est recherchée, je vous laisse bien sûr la possibilité d'utiliser ce stratagème.

(Les élus procèdent au vote)

Voilà donc les résultats de ce vote :

Nombre de votants : 45

Abstention : 2

Contre : 9

Bulletins blancs : 13

Isabelle BUTTAFOGHI : 21

Isabelle BUTTAFOGHI est élue à la majorité absolue des suffrages exprimés, très bien.

(Applaudissements)

Sur les autres délibérations, si le Conseil Municipal est d'accord, sauf si quelqu'un souhaite voter à bulletin secret, un article (je ne sais pas exactement lequel) du Code des Collectivités Territoriales L2121-21 autorise un vote à main levée, s'il y a une volonté unanime. Est-ce que quelqu'un demande un vote à bulletin secret ? Pas de demande ? Oui ?

M. MARTIN : Monsieur le Maire, c'est quand même important l'élection d'un adjoint et je n'ai pas compris le résultat. Je voudrais que vous soyez clair sur le sujet parce que j'ai un peu de mal à comprendre.

M. LE MAIRE : Alors je les répète au moins vous les aurez compris :

Isabelle BUTTAFOGHI : 21 voix

Contre : 9 (c'est la dérogation de tout à l'heure)

Abstention : 2

Bulletins blancs : 13

Je ne sais pas quelle distinction il y a entre abstention et blanc.

M. PHILIP : Abstention, il y avait marqué « abstention ». Et blanc, c'était un bulletin blanc.

M. LE MAIRE : D'accord, il y avait marqué « abstention », donc on va dire : 15 abstentions, 9 contre et 21 pour. Le vote se faisant à la majorité absolue des

suffrages exprimés et les exprimés ne pouvant pas être des abstentions, des blancs et des contre d'après la dérogation que l'on a apportée, l'élection est acquise à la majorité absolue.

M. MARTIN : Je peux me permettre de faire une petite intervention, Monsieur le Maire ?

M. LE MAIRE : Si vous voulez, oui.

M. MARTIN : Je ne sais pas si l'ambiance est toxique au sein de la majorité, mais vous fûtes 34, vous êtes maintenant 33 normalement, si je ne m'abuse, que Madame BUTTAFOGHI soit élue ou pas au premier tour, peu importe. Elle ne récolte que 21 voix sur 33, si je ne m'abuse et donc, pour moi, votre majorité s'effrite, voire se délite.

Pour quelles raisons ? Je crois qu'il faut peut-être revenir là-dessus, mais votre pratique autoritaire du pouvoir semble perceptible par beaucoup. Le mépris des élus, y compris de ceux de votre majorité qui est aussi une explicative de tout cela. Je rappellerais que nous avons été assez copieusement insultés, tous plus au moins à un moment donné.

Donc, la division dans votre camp est plus que réelle. Vous n'avez même pas respecté les usages républicains qui consistent à faire monter en général les élus immédiatement suivants dans votre liste, puisque Madame BUTTAFOGHI, si je ne m'abuse, était aux alentours de la vingt-huitième place. Nous imaginons donc aisément la déception de tous ceux dont le mérite n'a pas été ainsi reconnu.

Il n'est pas non plus inimaginable de penser qu'au-delà de la forme, votre politique tout entière est remise en question par ce vote. Quand on voit l'état de la ville, cela n'est pas étonnant. Après tout, voirie, propreté, sécurité, police municipale, rien de tout cela ne semble vous concerner et ce n'est en tout cas plus votre priorité et nous le regrettons. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Voilà la conséquence collatérale de la situation. Y a-t-il d'autres interventions prévues ? Bien. Je vous indiquais que pour les délibérations suivantes, le vote peut se faire à main levée et il s'agit tout simplement de toiletter un certain nombre de commissions, de représentations, du fait non seulement de la démission de Madame BERNARDINI, mais aussi de celle de Monsieur LAFAURE.

AFFAIRE N°2 – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - COMMISSIONS MUNICIPALES - Désignation des membres - Modifications

M. LE MAIRE : Donc, je vous propose dans la délibération qui suit, pour les commissions municipales, vous savez qu'il y a quatre commissions, les modifications suivantes :

- Pour la première commission : Monsieur FOUQUE en remplacement de Madame BERNARDINI.

- Pour la deuxième commission : Monsieur LAURENT en remplacement de Monsieur LAFAURE.

- Pour la troisième commission : Madame SCANTAMBURLO en remplacement de Monsieur LAURENT.

- Et dans la quatrième commission : Monsieur MAUTÉ en remplacement de Madame BUTTAFOGHI.

Et les autres membres restant inchangés, vous avez le tableau à votre disposition.

S'il n'y a pas d'observation, je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est donc adopté.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (36 VOIX)

9 ABSTENTIONS : Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS

AFFAIRE N°3 – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Commune d'Hyères les Palmiers - Désignation des représentants du Conseil municipal - Modifications

M. LE MAIRE : Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Commune. Là encore, suite à la démission de Madame BERNARDINI et de Monsieur LAFAURE, on procède à leur remplacement :

- Monsieur Rémy THIEBAUD en qualité de membre titulaire, en remplacement de Madame BERNARDINI.

- Madame DECUGIS en qualité de membre suppléante remplace Monsieur LAFAURE.

Est-ce qu'il y a des observations ? Pas d'observation. Même vote ? Même vote.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (36 VOIX)

9 ABSTENTIONS : Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS

**AFFAIRE N°4 – COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC -
Commission extra-communale « Commerce et Artisanat » - Désignation des
membres - Modifications**

M. LE MAIRE : Commission extra-municipale « Commerce et Artisanat », désignation des membres. Je propose que :

- Madame BERNARDINI soit remplacée par Madame SCANTAMBURLO.
- Et Monsieur LAFAURE, qui était son suppléant, par Monsieur MAUTÉ.
- Madame SCANTAMBURLO, qui était quatrième suppléante, est remplacée par Monsieur BRUNEL.
- Et sa suppléante, Madame Marie-Paule PRESTAT, reste inchangée.

Vous avez le tableau qui vous est joint.

Pas d'observation ? C'est donc décidé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (36 VOIX)

9 ABSTENTIONS : Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS

**AFFAIRE N°5 – COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Comité
consultatif du commerce non sédentaire - Désignation des membres -
Modifications**

M. LE MAIRE : Occupation du domaine public pour le commerce non sédentaire. Je propose :

- Premier représentant : remplacement de Madame BERNARDINI par Madame RITONDALE.
- Deuxième représentant : Madame SCANTAMBURLO à la place de Madame RITONDALE qui est montée.
- Et remplacement de Madame SCANTAMBURLO par Monsieur MAUTÉ.

Pas d'observation ? Il en est ainsi décidé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (36 VOIX)

9 ABSTENTIONS : Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI,

Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS

AFFAIRE N°6 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE D'AMÉNAGEMENT SPL Méditerranée (SPLM) - Désignation du représentant permanent aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires - Modification

M. LE MAIRE : Monsieur LAFAURE ayant démissionné, il faut le remplacer.

Je propose de le remplacer par Monsieur MAUTÉ.

Pas d'opposition ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (36 VOIX)

9 ABSTENTIONS : Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS

AFFAIRE N°7 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - CONSEILS D'ÉCOLES DES ÉCOLES - Désignation des représentants du Conseil Municipal - Modification

M. LE MAIRE : Dans les écoles, désignation des représentants du Conseil Municipal. Au sein des écoles primaires Paul Long pour Madame BERNARDINI et Saint John Perse pour Monsieur LAFAURE.

Pour Paul Long, je propose Madame SCANTAMBURLO.

Pour Saint John Perse, Monsieur MAUTÉ.

Il n'y a pas d'opposition ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (36 VOIX)

9 ABSTENTIONS : Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS

AFFAIRE N°8 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - COLLÈGES ET LYCÉES - Désignation des représentants de la Commune au sein du Conseil d'Administration - Modifications

M. LE MAIRE : Pour les collèges et lycées, je propose :

- Pour le lycée Jean Aicard : Madame BERNARDINI était titulaire et Madame BUTTAFOGHI suppléante. La mutation entre les deux donnerait donc : Madame BUTTAFOGHI titulaire et Monsieur COLIN suppléant.

- Pour le LEP Golf Hôtel : Madame SCANTAMBURLO titulaire et Madame PARENT suppléante.

S'il n'y a pas d'observation, c'est donc adopté.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (36 VOIX)

9 ABSTENTIONS : Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS

AFFAIRE N°9 - PORTS D'HYÈRES - SAINT-PIERRE - AYGAUDE - LA CAPTE - AUGUIER - LE NIEL - Désignation des membres des Conseils d'Exploitation des Régies à autonomie financière - Modification

M. LE MAIRE : Les membres des Conseil d'Exploitation des Régies à autonomie financière des quatre ports.

Je propose de remplacer Madame BERNARDINI par Madame BUTTAFOGHI.

S'il n'y a pas d'observation, il en est ainsi décidé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (36 VOIX)

9 ABSTENTIONS : Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS

M. LE MAIRE : Et donc, nous avons fait le toilettage nécessaire. Il y a une question d'actualité qui est proposée par le groupe HTN. Le *kytefoil* surfeur bassin hyérois a participé à la Semaine des Jeux olympiques et ont un niveau international national confirmé. Ils sont dans le Top 10 mondial, tels Lauriane NOLOT et Axel MAZELLA. Pour cette discipline qui entre pour la première fois aux JO en 2024, ils ont une très belle chance de décrocher une médaille.

Quels moyens municipaux sont mis en place pour soutenir ces sportifs de haut niveau et contribuer ainsi au rayonnement de notre ville ?

Le principe est que c'est la Région qui aide les sportifs de haut niveau et non pas la commune, il y a des compétences spécifiques, et le Département également. En revanche, toutes les demandes qui nous sont faites sont satisfaites, on organisera notamment avant les Jeux olympiques à Hyères, les Championnats du monde de *kite*. C'est une date très importante et surtout très attendue par nos jeunes surfeurs pour leur entraînement en confiance sur un territoire qu'ils connaissent bien. Dans le cadre des travaux de la route de l'Almanarre qui seront réalisés par TPM, j'ai demandé à ce qu'une emprise totale soit faite à la base nautique de l'Almanarre, la base nautique des kite-surfeurs, je crois qu'ils l'apprécieront. Et de la même façon, hier soir TPM remettait ses trophées, cela ne sert pas à grand-chose, mais a été particulièrement récompensée Madame Ariane IMBERT, qui est la mère spirituelle de tous ces kite-surfeurs et qui les entraîne au niveau national.

Donc, s'il y a des demandes, elles seront satisfaites, d'autant plus que si la France a des médailles, ce seront des médailles hyéroises, la probabilité d'en avoir d'autres est relativement limitée. Donc nous sommes très heureux, très fiers et donc à disposition, comme toujours, pour les aider.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention. Rendez-vous pour un Conseil habituel bientôt.

(La séance est levée à 18 h 40.)

LE PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU:

11 OCTOBRE 2023

A ÉTÉ ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU:

8 DÉCEMBRE 2023

**LE SECRETAIRE DE SEANCE,
M. Olivier MICALLEF, CMD**

**LE MAIRE,
M. Jean-Pierre GIRAN**





VILLE D'HYÈRES
LES PALMIERS

